

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 juin 2009

Compte-rendu

L'an deux mille neuf, le dix-neuf du mois de juin, à vingt heures et quarante cinq minutes, le Conseil Municipal de la commune de VIELVERGE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation, en date du 15 juin 2009, de Monsieur Alain CHARLET, Maire en exercice.

Étaient présents :

Monsieur Alain CHARLET : Président

Madame Murielle ROCHE : 1^{ère} Adjointe

Madame Mireille THIÉBAUD : 2^{nde} Adjointe

Mesdames Pascale MAUFFREY, Évelyne SOMMET, Corinne CORTOT, Messieurs Pascal BELLORGET et Gérald THIBERT, conseillers municipaux

Étaient absents excusés :

Monsieur Arnault MERLE (procuration à Monsieur Alain CHARLET)

Monsieur Boris OUDOT (procuration à Madame Murielle ROCHE)

Secrétaire de séance désignée : Madame Corinne CORTOT



Monsieur Alain CHARLET procède à la lecture du procès-verbal du conseil municipal qui s'est réuni le 15 mai 2009. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- ✓ durée d'amortissement pour toutes les études non suivies de travaux
- ✓ décisions modificatives suite à de mauvaises imputations budgétaires

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce POUR à l'unanimité. Ces deux points seront traités au début du conseil.

Durée d'amortissement pour les études non suivies de travaux :

Les dépenses concernant les études non suivies de travaux doivent être amorties. Le conseil municipal doit se prononcer sur la durée de cet amortissement qui doit être de 1 à 5 ans.

Les études concernées, commandées par le conseil précédent, sont les suivantes :

- ✓ Cœur de village (11 481.60 €)
- ✓ Chauffage au bois (3 827.20 €)
- ✓ Schéma directeur d'assainissement (10 166.00 €)

Monsieur le Maire propose de prendre la délibération suivante :

Considérant l'obligation faite à toutes les communes quelles que soient leur taille, d'amortir les études non suivies de travaux, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer la durée d'amortissement des études à cinq ans.

Le même cas de figure se présente pour la somme reversée au Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Adduction d'Eau de Flammerans, qui est une subvention d'équipement et Monsieur le Maire propose l'adoption de la délibération suivante :

Considérant le versement d'une subvention d'équipement de 38 535,21 euros au SIAAEF dans le cadre de l'opération de mise en place d'un réseau d'assainissement sur les communes de Vielverge et Soissons sur Nacey.

Considérant l'obligation faite aux communes d'amortir les subventions d'équipement quelle que soit la taille de la commune et le montant de la subvention,
Considérant le montant de la subvention, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'amortir la somme de 38 535.21 euros en cinq ans,
Les crédits nécessaires seront adoptés par décision modificative.

Décisions modificatives :

Suite aux remarques formulées par le trésorier municipal, Cécile FROMION, Monsieur le Maire propose les décisions modificatives suivantes :

- ✓ Dépenses de fonctionnement :
6811 (chapitre 042) = + 12 810
023 = - 12 810
- ✓ Dépenses d'investissement
2031 (chapitre 20) = - 40 000
20415 (chapitre 204) = + 38 550
21571 (chapitre 21) = + 1 450
- ✓ Recettes d'investissement
28031 (chapitre 040) = + 5 100
280415 (chapitre 040) = + 7 710
021 = - 12 810

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce POUR à l'unanimité.

Inauguration et règlement du terrain multisports :

L'inauguration du terrain multisports aura lieu vendredi prochain. Après les discours officiels et la coupure du ruban, une présentation des différents sports sera faite par des jeunes du village, ensuite pendant le vin d'honneur, deux animateurs sportifs organiseront des petites rencontres sportives avec des cadeaux pour les participants (lots de la société KOMPAN et du Conseil Général).

Les membres du Conseil Municipal devront se répartir les tâches suivantes :

- ✓ Accueil des personnalités : Alain CHARLET, Murielle ROCHE, Mireille THIEBAUD
- ✓ Supervision du vin d'honneur : Corinne CORTOT, Pascal BELLORGET
- ✓ Sonorisation : Gérald THIBERT

Le terrain sera rapidement utilisé après l'inauguration, il convient de rédiger dès maintenant un règlement d'utilisation des installations qui sera affiché sur place.

Monsieur le Maire présente son projet de règlement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce POUR à l'unanimité.

Remplacement des employés communaux pendant les congés d'été :

Au début de notre mandat, nous avons souhaité pouvoir offrir à un jeune du village un peu de travail pendant les vacances notamment pour le remplacement d'André JOSSERAND.

Auparavant, un remplacement était également mis en place pour l'Agence Postale Communale.

Monsieur le Maire propose qu'un contrat CDD soit proposé pour 4 semaines pendant les congés d'André JOSSERAND, une semaine avant son départ pour qu'il ait le temps d'informer son remplaçant.

Par contre, Monsieur le Maire juge que le remplacement de Cindy FRELIN n'est pas vraiment nécessaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité POUR remplacer André JOSSERAND pendant ses congés d'été, par une personne de la commune.

Vente de bois :

Monsieur PACAUD a informé la mairie que 300 m³ de trembles de la parcelle 2 pourraient être vendus à la société TRANSEXFO.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal décide de différer cette délibération, en attendant de connaître les prix pratiqués.

Jurés d'assises :

La commune de VIELVERGE a été une nouvelle fois tirée au sort pour désigner un juré d'assises.

Plutôt que de faire un nouvel appel à candidature, Monsieur le Maire propose que le choix se porte sur les candidats du conseil du 14 mai 2008, à savoir : Mesdames Mireille THIÉBAUD, Pascale MAUFFREY et Laurence CHARLET, et Monsieur Arnaud KRUGER.

Après avoir tiré au sort parmi les personnes citées ci-dessus et en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité POUR la candidature de Madame Laurence CHARLET.

Traitement des peupliers :

Monsieur PACCAUD nous a fait parvenir un devis pour le traitement des peupliers, le montant TTC est de 2080.08 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce POUR à l'unanimité.

Questions diverses :

✓ Machine à affranchir : Monsieur le Maire a été contacté par la société SATAS, spécialisée dans les machines à affranchir. Si l'avantage est de ne plus avoir de timbres à stocker, la location représente néanmoins un coût important au vu des envois de courriers de la commune.

Monsieur le Maire propose de revoir cette proposition dans quelques temps.

✓ Tracteur de la commune : Monsieur André JOSSERAND nous informe que le tracteur de la commune qui date de 1968, a des problèmes de plus en plus importants, jeu dans le boîtier de direction, vibrations des roues, embrayage, freins, consommation d'huile, etc...

Monsieur le Maire souhaite que l'on se renseigne auprès d'agriculteurs retraités de la commune ou des environs pour étudier un éventuel achat de matériel d'occasion.

✓ 14 juillet : Toute l'organisation des festivités est quasiment finalisée en commission avec la commune de Soissons sur Nacey. Une dernière réunion de mise en point sera à prévoir la semaine précédant les festivités avec les associations et les membres du Conseil de Vielverge.

✓ Réunion avec les habitants : Monsieur le Maire souhaite que l'on détermine une date dès maintenant au mois de septembre pour organiser la réunion avec les habitants. Les sujets seront l'assainissement, la forêt et la gravière puis un question-réponse avec les habitants. La date arrêtée est le vendredi 11 septembre 2009 à 18H30.

✓ Pâturage des chevaux : différentes demandes d'habitants pour la pâture des chevaux sur le terrain de foot ou un chemin communal. Il est décidé de répondre négativement aux demandes particulières de faire paître des chevaux sur les chemins communaux ; le Conseil décide également de ne pas autoriser la pâture des chevaux sur le terrain de foot.

✓ Accès aux données cadastrales communales numérisées pour la structure intercommunale : le programme de numérisation du cadastre est encadré administrativement par une convention signée entre le département de la Côte d'Or, les partenaires co-financeurs de l'opération et la Direction des Impôts.

Cette convention permet aux différents signataires de bénéficier du droit d'usage et d'exploitation des données cadastrales numériques limité à leurs compétences territoriales.

Lors de sa réunion du 24 octobre 2008, le Conseil Général de la Côte d'Or a approuvé l'ouverture de « geocotedor.com » aux structures intercommunales.

Monsieur le Maire propose la délibération suivante :

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du Conseil Général de la Côte d'Or en date du 22 novembre 1999, approuvant le principe d'une maîtrise d'ouvrage départementale pour la numérisation du cadastre,

Vu l'autorisation de la Direction Générale des Impôts en date du 1^{er} septembre 2008 donnant délégation au Conseil Général de Côte d'Or pour assurer la transmission aux structures intercommunales des données cadastrales issues de la numérisation,

Vu l'intérêt pour la structure intercommunale d'être en possession de nos données communales pour assurer une meilleure gestion de notre territoire et un meilleur service aux usagers,

Vu la nécessité de définir les modalités d'utilisation des données cadastrales numériques,

Vu l'autorisation obtenue par le Président de la Communauté de Communes auprès de la CNIL pour l'utilisation des fichiers nominatifs de la matrice foncière (MAJIC2),

Autorise Monsieur le Président de la Communauté de Communes, ou son représentant, à consulter en ligne et à télécharger les fichiers informatiques du plan cadastral de notre commune, ainsi que la matrice foncière associée et autres données cartographiques, tout en lui rappelant la confidentialité de ces données.

Après en avoir délibéré le Conseil se prononce à 3 voix POUR, 2 voix CONTRE, 5 abstentions, donc la délibération est adoptée.

✓ Gazinière de la salle des fêtes : le détendeur de la salle des fêtes serait trop faible pour permettre l'utilisation du chauffage et de la gazinière en même temps. Alexandre CAMP a réalisé un devis pour changer le détendeur et pour réaliser le percement du mur extérieur afin de permettre une ventilation suffisante. Le montant du devis est de 691.29 € TTC.

✓ Contrat Ambitions Côte d'Or : le conseil doit faire des propositions de projets sur les 5 ans à venir.

✓ Fête de la Commune le 20/09/2009 : les artisans exposants sont à contacter dès maintenant. L'emplacement envisagé pour leur installation est dans les environs de la salle des fêtes.

✓ Lors du précédent conseil, il avait été abordé le problème du stationnement du camion M. GAY. Suite aux différentes grivèleries dont il a été victime et après production d'un dépôt de plainte, Monsieur le Maire a autorisé ce dernier à garer son camion près de son domicile, en ayant bien conscience des risques. Le Conseil Municipal souhaite que M. GAY pose des balises vers son camion, le gare systématiquement place de l'Orcheran lorsque sa remorque est vide, et des solutions restent à trouver pour assurer la sécurité des automobilistes et l'intégrité des biens de Monsieur GAY. Toute solution sera étudiée avec soin.

✓ Les travaux de la route de Lamarche devraient reprendre du 22 juin au 30 septembre 2009, réduisant la vitesse, mais pas la circulation.



L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23h00.

La Secrétaire de séance,

Le Maire,

Corinne CORTOT

Alain CHARLET